

# CHARTRE D'UTILISATION COVOITURAGE

## Article 1 - OBJET

L'université d'Artois propose, à l'adresse « [covoiturage.univ-artois.fr](http://covoiturage.univ-artois.fr) », un service numérique dénommé « CoVoit'Artois » permettant de mettre en relation des conducteurs et des passagers se déplaçant dans une même direction et désireux de partager un véhicule. En aucun cas, l'université d'Artois n'organise les co-voiturages.

Le service est ouvert d'une part à la communauté des personnels de l'université d'Artois et d'autre part à la communauté des étudiants de l'université d'Artois : les deux communautés sont distinctes et séparées, et tout utilisateur du service l'est au sein de sa seule communauté. Les étudiants mineurs ne sont pas autorisés à utiliser le service de covoiturage.

La présente charte a pour objet de formaliser les règles d'utilisation de ce service, dans le respect de la loi française : pour accéder au service proposé, les utilisateurs signent préalablement un engagement à respecter cette charte. Les litiges découlant de l'interprétation et de l'application de la présente charte sont soumis au droit français et relèvent de la compétence des tribunaux français.

## Article 2 - RESPONSABILITES

### 2-1 Responsabilités de l'université d'Artois

L'université d'Artois met à disposition des utilisateurs un service « E-Sup Co voiturage », leur permettant d'organiser des co-voiturages. Tout en s'efforçant de maintenir le site accessible, elle se réserve le droit, sans que les utilisateurs puissent se prévaloir d'un préjudice quelconque lié à l'indisponibilité du service, de modifier, de suspendre ou d'interrompre le service de façon temporaire ou définitive, avec ou sans préavis.

L'université d'Artois n'organise pas les co-voiturages, et ne peut donc en aucun cas être tenue responsable, ni civilement, ni pénalement, des opérations de covoiturage, et des préjudices éventuels en résultant, notamment en cas de non-respect par les utilisateurs du service de la présente charte, ou de dommage aux personnels ou aux biens, direct ou indirect, corporel, matériel, ou immatériel survenant à l'occasion d'un trajet, de retard ou d'absence d'un conducteur ou d'un passager.

### 2-2 Responsabilités des utilisateurs

Les utilisateurs du site agissent sous leur seule et entière responsabilité dans le cadre de l'accord qui intervient entre un conducteur et un passager. Ils sont responsables de l'utilisation qu'ils font du service proposé.

## Article 3 - PROCEDURE D'INSCRIPTION PREALABLE

Une inscription préalable à toute utilisation est requise.

L'inscription n'est validée que par l'acceptation, par chaque utilisateur, de la présente charte d'utilisation du service co-voiturage.

La procédure d'inscription est la suivante :

- 1- Authentification sur l'ENT de l'université d'Artois (identifiant, code)
- 2- Acceptation de la charte d'utilisation

### 3- Renseignement des champs demandés.

## **Article 4 - COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES**

### 4-1 Engagements de l'université d'Artois

Pour la mise en œuvre du service, l'université d'Artois collecte des données personnelles des utilisateurs, notamment lors de la phase d'inscription.

L'université d'Artois informe par la présente charte les utilisateurs que l'ensemble des données personnelles qu'ils collectent feront l'objet d'un traitement automatisé.

Le traitement des données personnelles n'a pour finalité exclusive que la mise à disposition d'information sur les offres de trajets de covoiturage.

L'université d'Artois certifie que ce traitement de données personnelles obéit aux dispositions du Règlement européen sur la protection des données 2016-679 du 27 avril 2016 et à la loi 78-170 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sauf à y être contrainte dans le cadre d'une procédure judiciaire, l'université d'Artois s'engage à ne divulguer, utiliser, transformer, transmettre ou publier, en aucun cas, les contenus que les utilisateurs déposent temporairement sur le site.

L'université d'Artois décline toute responsabilité quant à la perte ou au défaut de conservation des informations transmises, les utilisateurs devant sauvegarder par leurs propres moyens les informations qu'ils souhaitent conserver.

Les informations contenues dans le compte des utilisateurs sont supprimées lorsque l'utilisateur n'utilise pas le service pendant une période supérieure à 90 jours. -

### 4-2 Engagements et droits des utilisateurs

L'utilisateur s'engage à respecter la charte d'utilisation du service de covoiturage.

L'utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes et complètes. -

L'utilisateur est responsable de la préservation de la confidentialité de son identifiant, de son mot de passe (qui sont ceux utilisés pour les comptes de l'université d'Artois) et de son compte. Il est responsable de tout acte impliquant l'utilisation de son identifiant et de son mot de passe.

Par l'acceptation de la présente charte, l'utilisateur reconnaît avoir été informé de la collecte de données personnelles réalisée par l'université d'Artois (cf. point3-2) - collecte pour laquelle il donne son accord.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. L'utilisateur peut exercer ce droit en s'adressant à la DSI à l'adresse [dsi@univ-artois.fr](mailto:dsi@univ-artois.fr)

## **Article 5- CONDITIONS D'ORGANISATION DES CO-VOITURAGES**

### 5.1 Règles générales et éthiques

L'utilisateur, par la signature de la présente charte, s'engage à respecter la finalité unique du service qui a pour seul but de rechercher des personnes pour l'organisation d'un co-voiturage dans le respect des réglementations en vigueur. Il s'engage à adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des règles sociales communément admises et à se conformer à la législation en vigueur.

#### 5-2 règles de sécurité

Le conducteur s'engage notamment à :

- Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité ;
- Avoir souscrit une assurance automobile adaptée au trajet effectué (domicile/travail par exemple), incluant un volet responsabilité civile, et prenant en charge les passagers en cas d'accident,
- Avoir informé son assureur et sollicité une extension de garantie, si nécessaire, au titre de la pratique du co-voiturage ;
- Respecter le code de la route et adopter une conduite prudente ;
- N'absorber aucun produit dangereux (alcool, drogue, médicament...) pour la conduite ;
- Veiller au bon état et à l'entretien du véhicule et s'assurer qu'il satisfait aux contrôles de sécurité imposés par la réglementation.

Le passager s'engage notamment à :

- S'assurer que le conducteur dispose bien d'un permis de conduire et d'une assurance adaptée ;
- Respecter la propreté du véhicule dans lequel il est transporté ;
- Ne pas gêner le conducteur durant le trajet.

#### 5-3 Règles de fonctionnement pratique

Les utilisateurs du co-voiturage se soumettent à une obligation de ponctualité.

Les utilisateurs conviennent avant le départ l'heure et le lieu de rendez-vous, ainsi que le lieu d'arrivée.

Il est recommandé de fixer des lieux de rendez-vous ne correspondant pas au domicile personnel, afin de préserver la vie privée des utilisateurs.

#### 5-4 Règles de gratuité du service et de participation aux frais

L'utilisation du site ne doit pas avoir de finalité commerciale. Le service de co-voiturage rendu par les conducteurs ne peut pas faire l'objet d'une rémunération.

L'organisation de la répartition des frais occasionnés par le transport est librement convenue entre les utilisateurs. Il est conseillé aux utilisateurs d'arrêter le montant et la règle de calcul avant le départ.

L'université d'Artois n'interviendra en aucun cas dans la fixation de ces frais, et ne participera au règlement d'aucun litige entre utilisateurs.

### **Article 6 MANQUEMENT**

Tout manquement à la charte pourra être signalé à l'adresse : [covoiturage@univ-artois.fr](mailto:covoiturage@univ-artois.fr)

En cas de manquement grave à la présente charte par un utilisateur, l'université d'Artois se réserve également le droit de supprimer le compte de l'utilisateur concerné.